

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la transition écologique,
de la biodiversité et des négociations
internationales sur le climat et la
nature

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Arrêté du 07 juin 2026

relatif au commissionnement des gardes du littoral

NOR : TECL2614725A
(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, en date du 07 juin 2026

Les agents mentionnés dans le présent arrêté sont commissionnés pour rechercher et constater :

- 1° dans le domaine relevant du Conservatoire du littoral dans leur département d'affectation, les infractions prévues aux Chapitre Ier à VII du Titre I ainsi qu'aux Titres II, IV et VI du Livre III, aux Titres I à III du Livre IV, et au Titre VIII du Livre V du code de l'environnement, ainsi qu'aux textes et décisions pris pour l'application de ces dispositions,
- 2° le cas échéant, dans les espaces naturels sensibles d'un département, s'ils sont affectés dans un conseil départemental, les infractions aux dispositions du titre VI du livre III du code de l'environnement ou prises pour son application, aux dispositions prises en application des articles L. 2213-4 et L. 2215-3 du code général des collectivités territoriales, et aux dispositions du titre I du livre IV du code de l'environnement, ainsi qu'aux textes pris pour l'application de ces dispositions.

NOM Prénom	Service d'affectation	Zone de commissionnement
HOURON Julien	Commune de Pleubian	Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département des Côtes d'Armor
PEREIRA José	Eden 62	Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département du Pas-de-Calais
YVON Ludovic	Commune de Groix	Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département du Morbihan

Préalablement à l'exercice de leurs fonctions de police judiciaire, les agents prêteront serment devant le tribunal judiciaire de leur résidence administrative.

La situation des agents dont la liste suit est modifiée dans les conditions suivantes :

NOM Prénom	Service d'affectation	Zone de commissionnement précédente	Nouvelle zone de commissionnement
BELLEZZA Rémi	Communauté de communes de la Domitienne	Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département de l'Hérault	Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans les départements de l'Aude et l'Hérault
CRESPO Boris	Communauté de communes de la Domitienne	Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans le département de l'Hérault	Domaine relevant du Conservatoire du littoral dans les départements de l'Aude et l'Hérault

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux.